

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/02/24
Date d'affichage 02/02/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 17/ Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. NOCART Eddy

Mme GRIMARD Eliane

Mme COULON Sylvie

Mme LAFARGE Audrey

M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. DESFEMMES Didier

Mme VERNIS Cécile

M. CONIL Gaël

M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

Mme FERNANDEZ Maryline

M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey

M. MARCAUD Hugues a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

M. BAUDON Julien a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 17 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Patricia METENIER est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

7- Tarif du Marché couvert dans le cadre d'une location exceptionnelle au Stade Saint-Yorrais

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le courriel en date du 13 décembre 2023, par lequel le Président de l'association Stade Saint-Yorrais sollicite Monsieur le Maire quant à la mise à disposition du Marché couvert, pour accueillir l'assemblée générale du District de Football de l'Allier, dans la matinée du dimanche 16 juin 2024 (250 personnes attendues) ;

Considérant le compromis financier retenu avec l'association, pour un montant de location exceptionnelle du Marché couvert de 200 € pour la matinée, cet équipement n'ayant normalement pas vocation à accueillir ce type de réunions publiques ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-003-210302642-20240214-DELIB7_24-D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** ce tarif de 200 € dans le cadre d'une location du Marché couvert au bénéfice du Stade Saint-Yorrais ;
- **DIT** que Monsieur le Maire signera la convention de location.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2024,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Patricia METENIER

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024

Application de la loi n° 2012-273 du 13 mars 2012

99_DE-003-210302642-20240214-DELIB7_24-D